



3ème OPEN JEUNES DE L'AIGLON

08 et 09 Juin au palais des sports du Lamentin

Fin des inscriptions le dimanche 26 mai

Autorisation :

1-Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBad. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points.

2- Tout joueur participant devra le jour du tournoi : être en règle avec la FFBad et sa Ligue, ne pas faire l'objet d'une suspension, pouvoir justifier de son identité et **s'acquitter d'une somme de 20€ pour sa participation quel que soit le nombre de tableaux** (un tee-shirt, un gobelet et deux tickets repas offerts).

3-Le tournoi est ouvert aux catégories **Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets et Junior**. Les joueurs de catégorie inférieure peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure, comme par exemple un Benjamin pourra jouer dans la catégorie « Minime » et un Minime pourra jouer dans la catégorie « Cadet ».

Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 tableau, 2 tableaux ou 3 tableaux. Les joueurs peuvent s'inscrire en « X » en double, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

4-Les joueurs sont convoqués 30 minutes minimum avant leur premier match

5-Tous les tableaux se dérouleront **en poules**, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants (dans la mesure du possible), ou **poule unique de 4 ou 5**.

6-Pour chaque catégorie d'âge, il existe deux niveaux : Elite et Challenger. Le nombre de joueurs dans les tableaux Elite et Challenger est déterminé en fonction du nombre de joueurs inscrits dans la catégorie d'âge. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 8, les tableaux seront automatiquement fusionnés. La répartition des joueurs se fait à travers le Classement Permanent Par Point (CPPP) à la date du tirage au sort. Les meilleurs joueurs selon le CPPP seront placés dans le tableau Elite, les suivants dans le tableau Challenger.

7-Les matchs se dérouleront en auto arbitrage

8-Les volants seront fournis par l'organisation (RSL1).

9-Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

10-Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.

11-Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer et les membres du comité d'organisation.

2 personnes licenciées à la FFBad sont autorisées à accéder au terrain pour coacher uniquement pendant les pauses réglementaires.

12-Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

13-Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.

14-Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra prévenir le JA et le responsable du tournoi sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

15-Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

16-Tout volant touchant une infrastructure des salles sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.

17-Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

18-Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.

19-Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

20-Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi (par exemple regrouper certaines catégories) avec l'accord du juge arbitre.

21-L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et/ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi

22-Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**le mercredi 29 mai 2019 à 17h**) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à l'AIGLON du LAMENTIN (87 impasse Vinasse 97232 Le Lamentin). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

23-Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

24-Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents.

25-Le présent règlement sera affiché dans chaque salle. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

